Département de publication : **35**
Annonce No **13-134618**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHE

SERVICES

Directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact :**

Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville Cs20723, Contact : Pedro Pereira, Chargé de Mission Arts Visuels à la Direction de la culture, à l'attention de M. le président de Rennes Métropole, F-35 207 Rennes. Tél. (+33) 2 23 62 10 10. E-mail : p.pereira@agglo-rennesmetropole.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : http://www.rennesmetropole.fr.

Adresse du profil d'acheteur (URL) : http://www.e-megalisbretagne.org.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaire (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Rennes Métropole, 19b rue de Chatillon, Contact : DG Culture, à l'attention de Pedro Pereira, 35000 Rennes. France Tél. (+33) 2 23 62 10 10. Adresse internet : http://www.e-megalisbretagne.org.

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur :**

Autorité régionale ou locale.

I.3) **Activité principale :**

Services généraux des administrations publiques.

I.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :**

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :**

conception, réalisation et pose d'une œuvre d'art dans le cadre de la construction du centre des congrès sur le site du Couvent des Jacobins, à Rennes.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :**

Services.

Catégorie de services : n°26 Services récréatifs, culturels et sportifs.

Code NUTS FR523.

II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**

L'avis concerne un marché public

II.1.4) **Information sur l'accord-cadre :**

II.1) **Description**

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :**

l'intervention artistique réalisée dans le cadre du projet du centre des congrès devra faire dialoguer l'art contemporain avec l'architecture, et au-delà, avec le cadre de vie, et de sensibiliser les publics à l'art contemporain. Elle devra prendre en compte le contexte historique et architectural du site et du projet.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

92312240.

II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) **Lots :**

Division en lots : Non.

II.1.9) **Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale :**

L'artiste devra proposer une œuvre qui s'intègre à la conception architecturale, sans pénaliser les fonctionnalités du bâtiment. Pour ce faire, il devra prendre en compte, dans sa problématique ou ses enjeux esthétiques, le projet architectural et technique tel qu'il est déterminé à ce jour.

L'œuvre aura un caractère permanent (durabilité de même ordre que le bâtiment).

Elle pourra se fondre au sein de l'ouvrage et devenir ainsi partie intégrante de l'objet architectural, ou dépasser ce cadre pour établir une relation avec la place Saint-Anne. Dans un objectif de partage de l'œuvre avec un public élargi, les passants ne devront pas être obligés d'entrer dans le centre des congrès pour apprécier la réalisation artistique.

L'Intervention portera sur les baies de l'église et particulièrement celles donnant sur la Place Sainte Anne.

L'œuvre est envisagée comme une correspondance entre l'intérieur du centre des congrès et son environnement immédiat :
- des points d'accroche pourraient être visibles à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment
- l'intervention pourrait s'appuyer sur les panneaux amovibles, prévus dans l'ouvrage pour les baies, ou se substituer à ces éléments
- la possibilité de la transparence serait appréciée
- l'usage des nouvelles technologies du numérique, que ce soit dans le fonctionnement ou dans le rendu visuel de l'œuvre, serait aussi valorisé

Des contraintes acoustiques devront être prises en compte en phase 2 de la présente consultation.
Le montant prévisionnel alloué à l'intervention artistique est de 470 000 euros (T.T.C.). Il comprend les honoraires de l'artiste (ou le cas échéant de l'ensemble de l'équipe artistique) et la réalisation de l'œuvre.

II.2.2) **Informations sur les options :**

Options : non.

II.2.3) **Reconduction :**

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution :**

4 ans

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés :**

Avance de 5% (art 87 Cmp) si constitution d'une garantie à première demande (art 89 Cmp).

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

Ressources propres abondées par des ressources externes (emprunt) de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole, imputation budgétaire : Budget annexe centre des congrès.
Modalités de paiement : mandat administratif, délai global de paiement : 30 jours (art 98 du Cmp).

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
1- la lettre de candidature sous format libre, dûment motivée, indiquant les orientations que le candidat souhaite donner à son projet ;
2- une inscription professionnelle (attestation Maison des Artistes ou AGESSA, no de SIRET ou équivalents étrangers), ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
3- si le candidat est en redressement judiciaire au sens de l'article L 620-1 du code du commerce, ou fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
4- une déclaration sur l'honneur (modèle sur formulaire Dc1 disponible à l'adresse internet suivante : http://www.economie.gou.fr/daj) pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP.

III.2.2) **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquels se réfère la consultation, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (modèle sur formulaire Dc2 disponible à l'adresse internet suivante : http://www.economie.gou.fr/daj).

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : un dossier artistique, ainsi que tous les supports permettant une bonne appréhension du travail du candidat, (catalogues, textes critiques, visuels), avec :
- une présentation générale du candidat, avec moyens humains et matériels, partenaires éventuels...
- une liste des principales références au cours des cinq dernières années,
- la présentation de deux réalisations particulièrement significatives au regard de la consultation.

En cas de groupement, les renseignements 2 à 6 devront être fournis pour chacun des membres de l'équipe artistique.

III.2.4) **Marchés réservés :**

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure :**

Restreinte.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

Nombre minimal envisagé : 4.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
- les capacités et garanties techniques et financières
- les capacités professionnelles.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) **Enchère électronique :**

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

AP13-014.

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :**

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

21 octobre 2013 - 12:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français et anglais

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres :**

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) **RENOUVELLEMENT :**

VI.2) **INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :**

VI.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

1/ Le présent avis intervient après une première consultation déclarée sans suite le 22 juillet 2013 au motif d'intérêt général constitué par la nécessité de redéfinir le besoin, en particulier pour modifier et clarifier les bases de l'intervention artistique qui devra traiter les 3 sujets suivants : l'utilisation du numérique ; l'intervention sur les quatre baies de l'église donnant sur la Place ; le lien entre le centre des congrès et la ville et en particulier le partage de l'œuvre avec un public élargi depuis la Place Sainte Anne.

2/ Le projet du centre des congrès englobera les structures restaurées de l'ancien Couvent des Jacobins classé monument historique, auxquelles s'ajoutera une extension moderne en contiguïté. L'équipement sera un lieu d'échanges professionnels, universitaires et culturels.
La maîtrise d'œuvre pour la construction du centre des congrès est confiée à l'équipe conduite par Jean Guervilly, architecte mandataire du groupement.
Les travaux de construction devraient démarrer début 2014. La mise en exploitation du centre des congrès est prévue en 2017.
Les candidats sont invités à prendre connaissance du site et du contexte urbain de la Place Sainte-Anne, librement et depuis l'extérieur.
Une visite non obligatoire de l'intérieur est programmée le 17 septembre 2013 à 14h30 (rendez-vous à l'entrée du site à l'adresse : 4 rue d'Echange à Rennes).

Des précisions sur le projet peuvent être obtenues sur le site de Rennes Métropole : http://metropole.rennes.fr/
Les 4 baies de l'église donnant sur la Place Sainte Anne, point de départ de l'intervention artistique envisagée, sont dans le projet actuel obstruées par un panneautage bois sur ossature métallique, remplissant une fonction d'occultation et d'isolement acoustique, avec un ouvrage en bronze en habillage du bouchement côté extérieur. Cette prestation doit être adaptée en fonction du projet artistique retenu.

3/ La consultation est organisée en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, en deux phases :
- une 1ère phase de candidatures permettant la sélection de 4 artistes admis à présenter une proposition.
- une 2ème phase portant sur l'étude de projet, pour les seuls candidats sélectionnés, sur la base d'un cahier des charges qui leur sera adressé.

4/ Conformément à l'article 49 du code des marchés publics, une indemnité d'un montant maximum de 4000 euros (T.T.C.) pourra être versée à chaque candidat admis à présenter une offre qui n'aura pas été retenue.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 30 juillet 2013

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte CS 44416, F-35044 Rennes. E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr. Tél. (+33) 2 23 21 28 28. Fax (+33) 2 99 63 56 84.

VI.4.2) **Introduction des recours :**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :**

Greffe du tribunal administratif de rennes, 3 Contour de la Motte CS 44416, F-35044 Rennes. E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr. Tél. (+33) 2 23 21 28 28. Fax (+33) 2 99 63 56 84.

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

30 juillet 2013